

Et c'est au pied d'une de ces plaques que les Enrôlés de Force venaient dorénavant déposer des fleurs pour commémorer leurs morts avant de se rendre en cortège à l'église décanale du Sacré-Coeur à Luxembourg-Gare. Mais le comité de la section de Luxembourg cherchait toujours un emplacement adéquat pour la croix de bois des EdF.

Sur l'instigation du nouveau vice-président (moi), la gare de Hollerich, restée dans l'oubli jusque là, fut alors choisie comme nouveau lieu de rendez-vous pour la journée de commémoration nationale des EdF qui, par tradition, avait lieu chaque année le dimanche suivant la date fatidique de la proclamation de l'enrôlement de force par le Gauleiter de si triste mémoire, donc le "Baueressondeg".

En ces lieux hautement historiques qui rappellent les jours les plus sombres de l'occupation nazie, le comité de la section de Luxembourg, avec l'appui très apprécié de l'Entente des Sociétés de Hollerich, érigea en un temps record le Monument de la Déportation Civile et Militaire sur le quai même de la gare. Le terrain avait été cédé à la section par les CFL grâce à l'intervention de Justin Kohl, Directeur Général, lui-même un ancien EdF. Le financement s'était fait par souscription nationale dans la presse.

L'inauguration eut lieu quelques mois plus tard à peine, le 5 octobre 1975, en présence des représentants du Gouvernement et de la Ville, des sociétés apparentées et amies, avec le concours des représentants des trois cultes, etc. (voir autres documents).

C'est la presse qui, dès ses premiers rapports sur la mise en chantier et l'inauguration, conféra à notre monument le titre de monument NATIONAL.

Mais notre but selon l'avis du nouveau président de la section (moi) n'était toujours pas atteint. Et c'est en 1979 que, par un acte solennel, la section de Luxembourg céda alors le monument à la fédération des VNEF pour permettre la mise en oeuvre d'un "Mémorial de la Déportation".

Dans sa lettre du 6 novembre 1979, le maréchalat de la Cour nous fit savoir que "Son Altesse Royale se réjouit de la réalisation de ce projet dans ces murs 'historiques' et qu'il accepte avec le plus grand plaisir la Présidence du Comité de Haut Patronage".

La réunion constitutive du Comité de Haut Patronage et du Comité de Gérance (j'en suis le président par décision de la fédération) eut lieu le 23 novembre 1979 dans la grande salle de conférence de la Direction des CFL. Par un acte solennel en présence des autorités civiles et religieuses, la cession du terrain et du bâtiment de la gare à notre fédération fut rendue publique par le Président du Conseil d'Administration des CFL.

Mais les droits de propriété n'étant pas clairement établis, la cession définitive devait alors se faire attendre. Et ce n'est qu'en décembre 1984 que M. Jacques Santer, président du nouveau gouvernement, n'y voyant aucune difficulté, décida de nous céder enfin le terrain et le bâtiment. Cette cession pourra se faire par une convention identique à celle élaborée ~~pour~~ ^{pour} le château de Vianden, p.ex. .

Depuis février 1985, nous sommes en rapport avec M. Marc Schloesser, président de la commission des Sites et Monuments, dans le but de mettre en chantier dans les meilleurs délais ce "Mémorial de la Déportation Civile et Militaire", conformément au désir de tous les EdF, mais aussi des Déportés qui nous l'ont fait savoir.

Nos plans sont fin prêts, il ne reste plus qu'à les exécuter.